

## **Principes stratégiques**

### **Introduction**

SMILO (Small Islands Organisation) accompagne des petites îles de moins de 150km<sup>2</sup> à travers le monde dans le développement durable de leur territoire. SMILO répond aux besoins d'échanges et d'accompagnement des communautés insulaires pour initier, encourager et valoriser les démarches de préservation de leur environnement, dans une logique de renforcement de la coopération et de la solidarité entre les îles.

Ces Principes stratégiques définissent la vision de SMILO pour le développement durable des petites îles. Ils établissent un socle commun permettant une vision partagée de l'avenir des territoires insulaires membres du réseau SMILO. Ils sont déclinés en deux parties. D'un côté des orientations stratégiques qui définissent les grands principes généraux (gouvernance, aménagement du territoire, renforcement des capacités, financement durable). De l'autre des orientations thématiques déclinant des objectifs pour chacun des cinq thèmes de SMILO (eau et assainissement, énergie, déchets, biodiversité, paysages).

Ces Principes stratégiques sont alignés avec les priorités définies dans les agendas internationaux, notamment les Objectifs de Développement Durable, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, l'Accord de Paris sur le climat, les objectifs de la Convention pour la Diversité Biologique.

Les orientations listées dans le présent document doivent s'appliquer de façon différentielle en fonction des contextes et moyens des îles (environnementaux, géographiques, socio-culturels, économiques, etc.). Ils devront nécessairement être adaptés et mis à l'échelle de chaque territoire. Ce document de référence doit guider les îles partenaires tout au long du processus de labellisation SMILO, de la création du comité insulaire jusqu'à la définition des objectifs prioritaires.

Ces orientations sont également les critères d'évaluation utilisés par la Commission d'Evaluation lors des évaluations du processus de labellisation SMILO sur les îles. Il s'agit simplement d'orientations permettent d'évaluer la dynamique d'un territoire insulaire engagé dans une démarche environnementale.

Ces Principes stratégiques ont vocation à être amendé afin de s'adapter à l'évolution des enjeux auxquels font face les petites îles du monde.

## **I- Des enjeux environnementaux communs à toutes les petites îles**

On estime à plus de 180 000 le nombre d'îles dans le monde (dont environ 50 % avec une surface inférieure à 150 Km<sup>2</sup>), un million si l'on inclut les îlots et les rochers. L'importance de ces milieux singuliers est reconnue au niveau mondial : les îles sont des réservoirs de biodiversité exceptionnellement riches, elles abritent un tiers des zones de conservation et aires protégées du monde. Ces écosystèmes sont d'autant plus importants que 600 millions d'habitants dépendent des services écosystémiques des milieux insulaires pour leur bien-être (Convention sur la Diversité Biologique, 2014).

Les îles sont cependant particulièrement vulnérables aux changements globaux et aux chocs économiques. Leur biodiversité est menacée par la pollution (déchets, eaux usées), les espèces envahissantes (dont l'impact, notamment à terre, est exacerbé par la faible connectivité avec les écosystèmes voisins), les changements climatiques, la destruction des habitats et la surexploitation des ressources renouvelables (notamment forêts, ressources halieutiques).

Au sens de SMILO les « petites îles » font moins de 150 km<sup>2</sup>, sans pont, clairement détachées du continent à marée basse, habitées, ou inhabitées mais zone de ressource pour des communautés locales, disposant ou non de statuts de protection. L'isolement, la rareté des ressources, l'espace limité, le manque de technologies localement disponibles, en d'autres termes le « caractère insulaire », réduit à priori l'éventail des solutions sur ces territoires et oblige les acteurs locaux à faire preuve d'adaptation et de créativité. En outre dans les petites îles, des solutions fondées sur la nature existent, souvent pragmatiques, et peuvent être source d'inspiration pour d'autres territoires.

Les petites îles sont des laboratoires de développement durable et de solutions innovantes, qu'elles soient environnementales, sociales, juridiques ou techniques. Les petites îles partagent un certain nombre d'enjeux similaires et peuvent partager des solutions communes pour assurer leur développement durable.

### ***Les petites îles, des territoires où enjeux humains et environnementaux sont par nature indissociables***

Loin d'être vécues à distance, les problématiques environnementales sont concentrées et exacerbées au quotidien sur les îles : approvisionnement et qualité de l'eau potable, assainissement, réalisation d'un mix énergétique, gestion des déchets, protection de la biodiversité, valorisation des paysages et patrimoines. Ceci se traduit par les liens que les communautés insulaires doivent tisser entre elles et leur environnement, entre milieu naturel et milieu social : leur avenir est intimement lié à cet équilibre.

Si le nombre relativement restreint d'acteurs sur une petite île, et l'intensité des liens familiaux et communautaires qu'ils entretiennent, peuvent permettre un meilleur partage de l'information sur ces thématiques et favoriser une solidarité active, la densité et le conservatisme de liens sociaux peut dans certains cas avoir des effets négatifs : résistance

plus ou moins passive à la nécessité de changement, immobilisme, voire exclusion de certains groupes ou individus. L'enjeu consiste à dépasser les résistances et gérer les potentiels conflits d'usage autour des ressources naturelles, pour aboutir à un modèle de développement équilibré et concerté, préservant un capital naturel indispensable dans le long terme. Un enjeu fort et structurant réside donc dans le dialogue multi-acteurs et l'émergence de visions communes et partagées du territoire, ainsi que dans la reconnaissance, la diffusion, et l'adaptation permanente des pratiques et savoir-faire locaux liés aux petites îles.

Garantir le bon état écologique et environnemental d'une île, propice au développement humain, plus encore que pour d'autres territoires, passe donc par des leviers de gouvernance participative appelés à se maintenir sur le long terme. Le caractère insulaire peut alors devenir une force, et la nécessité de puiser dans ses propres ressources dans un cadre fini, un terreau fertile pour l'innovation, technique, technologique et sociale.

Par ailleurs, les petites îles, plus ou moins isolées - géographiquement, politiquement, économiquement - doivent redéfinir en permanence les termes de leurs échanges et leurs liens avec le continent. Au vu de la disponibilité des matières premières et des ressources mais également la circulation des personnes et autres flux, la question du degré d'autonomie et de collaboration avec le continent (comme avec les autres îles de l'archipel) est au cœur des enjeux d'aménagement des territoires insulaires.

## II- Orientations stratégiques

Quatre grandes orientations stratégiques sont portées par SMILO afin que les îles puissent mettre en place un développement durable et équilibré entre la préservation de l'environnement et les activités humaines. Ces orientations sont la gouvernance participative, la planification territoriale, le renforcement des capacités des communautés insulaires et le financement durable des actions de préservation de l'environnement.

### 1- Gouvernance participative

Le sentiment d'appartenance et l'identité insulaire influent sur l'utilisation des ressources et la préservation de l'environnement par les communautés locales. La gouvernance des îles, c'est-à-dire la capacité d'acteurs pluriels (privés, publics, société civile et organisations communautaires) à co-définir et structurer l'action collective, doit tenir compte de ces éléments. Par ailleurs, l'interdépendance historique entre les insulaires et leurs milieux naturels se traduit par l'existence de nombreux savoirs et savoir-faire locaux qui questionnent les modes actuels de gouvernance.

Les petites îles font face à un double enjeu de gouvernance. D'une part, les spécificités insulaires ne sont pas toujours prises en compte par les politiques nationales et locales d'aménagement du territoire et de gestion des ressources. D'autre part, au sein même d'une île, tous les acteurs ne sont pas toujours impliqués, ni leur voix entendue. Ainsi, la jeunesse, les femmes, la société civile peuvent parfois être exclues des instances de décision locale, ou y participer sans que leur parole soit réellement prise en compte.

Afin d'avoir une gouvernance partagée de leur territoire, les îles veilleront à :

- **Mettre en place un cadre de concertation entre les acteurs locaux** : Créer et pérenniser un espace de dialogue impliquant l'ensemble des acteurs de l'île, en respectant les légitimités de chacun, en leur permettant une concertation approfondie sur la gestion de leur territoire et la mise en œuvre des projets qui l'impacteront. Cette gouvernance inclusive structurée à l'échelle de l'ensemble d'une île, articulée autour du renforcement des capacités des acteurs, facilitera le dialogue avec les autorités locales et nationales, et la prise en compte des enjeux spécifiques de l'île dans les politiques sectorielles et d'aménagement.
- **Favoriser la réduction des inégalités** : Impliquer de manière égale tous les acteurs, homme ou femme, dans la gestion de leur territoire, pour qu'ils y fassent entendre leur voix. Inclure dans les espaces de dialogue les institutions qui sont engagées en faveur de l'égalité des genres. Lors de la concertation entre les acteurs, encourager le pluralisme des points de vue dans le respect des compétences et responsabilités de chacun, sans distinction de genre ou d'âge, et veiller à ne pas laisser pour compte les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables.
- **Plaidoyer et lobbying** : Créer les opportunités, conditions et espaces pour que les acteurs impliqués sur les îles disposent d'une tribune et de visibilité, dans le but de

défendre et promouvoir leur territoire de façon structurée auprès des gouvernements locaux et nationaux et des organismes internationaux.

## 2- Planification et aménagement territorial

La planification traduit une vision globale et stratégique de l'aménagement durable d'un territoire insulaire. Elle assure le respect de l'équilibre entre la protection des espaces naturels et agricoles d'une part, et le développement urbain et l'aménagement des activités humaines d'autre part. Pour atteindre un équilibre des usages sur leur territoire, les îles veilleront à :

- ***Avoir une approche intégrée*** : Identifier collectivement et de façon systématique les Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (analyse AFOM) qui pèsent sur l'île ; dans le but de mieux définir le potentiel local et les marges de progression. Définir les points d'équilibre et de rupture entre les activités productives dépendant des ressources de l'île et la protection du milieu naturel, et les seuils écologiques à ne pas franchir, selon le type d'activités humaines.
- ***Anticiper les pressions et maintenir des espaces naturels*** : Promouvoir une gestion équilibrée du territoire et anticiper les pressions qui s'exercent sur les différents types d'espaces. Maintenir des espaces naturels préservés, assurer les continuités écologiques et les couloirs de faune/flore, bien définir les frontières entre espaces productifs et non-productifs.
- ***Diversifier les activités*** : Mener dans la mesure de possible une politique de diversification des activités, réparties sur l'année, et favoriser le « mix » plutôt que la concentration sur une seule ressource (agricole, énergétique, économique, etc.), concentration qui risquerait de créer des situations de dépendance.
- ***Réduire l'impact des activités humaines*** : Soutenir l'émergence ou le maintien d'activités humaines à faible empreinte environnementale, qui respectent, protègent et valorisent les milieux naturels, et favorisent la lutte contre le changement climatique, tout en garantissant des retombées aux communautés locales. Réduire les activités économiques polluantes et nocives pour l'environnement et accompagner leur transition.
- ***Respecter l'échelle de l'île*** : Recourir à des solutions techniques et technologiques adaptées à l'échelle de l'île en veillant à bien dimensionner les infrastructures, analyser les avantages et inconvénients sur le long terme, et anticiper les enjeux liés à l'entretien des installations. Quand elles sont applicables et pertinentes pour l'île, favoriser les technologies qui contribuent à l'autonomie et la réduction de la dépendance au continent dans une logique d'économie circulaire.
- ***Capacités d'accueil*** : Déterminer les capacités réelles d'accueil de l'île, c'est-à-dire des capacités définies non seulement sur la base de critères physiques et écologiques, mais qui intègrent ce qui est socialement et culturellement acceptable, dans le but de préserver l'environnement et l'esprit des lieux.

### 3- Renforcement des capacités

Les îles disposent d'un vivier d'acteurs locaux souhaitant s'engager dans la gestion de leur territoire. Cependant ces acteurs n'ont pas toujours les capacités ni les moyens nécessaires pour concrétiser cet engagement et structurer leur intervention en faveur de la préservation de l'environnement de leur île. Ils manquent parfois de compétences techniques pour faire face à des enjeux environnementaux complexes. Les îles veilleront à :

- **Former et sensibiliser** : Développer une meilleure compréhension des enjeux liés à la préservation de l'environnement et à l'adaptation au changement climatique grâce à l'organisation de formations et campagnes de sensibilisation, à destination des écoles, habitants et visiteurs.
- **Rendre accessible l'information disponible** : Mettre à disposition les informations existantes sur les enjeux environnementaux de l'île et l'aménagement du territoire. Lors de la production de nouvelles données, partager, diffuser, et transmettre les résultats des études menées sur l'île, pour que l'information soit connue et appropriée par les acteurs locaux.
- **Valoriser les compétences locales** : Identifier et caractériser les savoir-faire et compétences locales qui ont un impact positif avéré sur l'environnement, afin de les diffuser et de les intégrer dans les démarches scientifiques mais également dans les prises de décision locales et choix d'aménagement.

### 4- Financement durable

Les communautés insulaires des petites îles doivent disposer de moyens financiers durables sur le long terme afin de mettre en œuvre leur politique d'aménagement et préservation du territoire. Pour cela, elles veilleront à :

- **Diversifier les sources de financement pérennes et innovants** : Eviter la dépendance à un nombre limité de sources de financements. Recourir à des dispositifs financiers permettant une redistribution des revenus générés sur l'île pour financer des actions de préservation de l'environnement de l'île. Par exemple la mise en place de taxes touristiques, taxes sur la liaison maritime, activités génératrices de revenus, programmes de valorisation de produits locaux,

### III- ORIENTATIONS THEMATIQUES

SMILO aborde la préservation de l'environnement des petites îles à travers cinq thématiques : **eau et assainissement, énergie, déchets, biodiversité, paysages**. SMILO encourage une approche intégrée et transversale entre ces thématiques, les différents enjeux environnementaux étant intrinsèquement liés sur les petites îles.

Les **changements climatiques** affectent désormais tous les pays et toutes les îles, sur tous les continents. Ils perturbent l'environnement, les conditions de vie des communautés insulaires et les activités économiques. Ce sujet est fondamental pour SMILO et il est abordé de manière transversale dans chacune des cinq thématiques.

Il s'agit pour les petites îles d'une part de limiter leurs contributions aux changements globaux, notamment en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre. D'autre part ces territoires particulièrement vulnérables doivent appréhender et anticiper au mieux leur adaptation face aux impacts du changement climatique, et renforcer leur résilience.

Les activités économiques qui ont un impact sur les ressources naturelles (par exemple le tourisme, l'agriculture et la pêche) sont abordées à travers le prisme de ces cinq thématiques.

#### 1- Ressource en eau

Certaines petites îles sont fréquemment confrontées au manque d'eau : leur taille restreinte, leur topographie, un couvert végétal peu dense, la rareté des sources, la mauvaise infiltration des ruissellements dans la nappe phréatique, une géologie inadaptée, ou encore, le manque de précipitations, sont susceptibles d'entraîner de graves carences dans la disponibilité en eau. D'autres îles moins confrontées au manque d'eau (précipitation abondantes ou existence d'un pipeline) peuvent toutefois être confrontées à une mauvaise utilisation, une sur-utilisation ou à des problèmes de stockage. L'accès à l'eau potable dans les îles est ainsi très inégal, la qualité de l'eau douce pouvant être altérée par l'intrusion d'eau de mer dans les nappes, ou par des pollutions diffuses liées à des pratiques agricoles, domestiques, ou encore touristiques peu vertueuses.

#### Les îles partenaires devront a minima :

- **Evaluer** régulièrement la quantité et la qualité de la ressource en eau douce disponible sur l'île, caractériser l'état des réseaux et des infrastructures, et identifier la pression qui s'exerce sur cette ressource en fonction des différents usages.
- **Mettre en œuvre des actions de préservation de la qualité de la ressource en eau**, notamment en réduisant les sources de pollution (pesticides, dépôt sauvage de déchets, eaux usées, etc.).

- **Mener des campagnes de sensibilisation** à l'utilisation rationnelle de l'eau et aux gestes quotidiens pour réduire ou optimiser la consommation.
- **Protéger les bassins d'alimentation** et les zones de prélèvement par la mise en place de périmètres de protection.
- Si et quand l'approvisionnement en eau douce de l'île depuis le continent est une nécessité, **favoriser des systèmes optimisant le transport et limitant l'apport de plastiques** (canalisations, barges avec réservoirs, citernes ou bidons réutilisables).

#### Elles veilleront notamment progressivement à :

- **Réduire à la source la pression sur la ressource en eau** : installation d'appareils hydro-économes, toilettes sèches ou équivalents, systèmes d'irrigation adaptés.
- **Mettre en place des mesures facilitant l'infiltration de l'eau** dans les nappes phréatiques, limitant l'érosion pédologique et favorisant l'adaptation aux événements climatiques extrêmes.
- **Diversifier les sources d'alimentation en eau douce**, en favorisant les méthodes alternatives et innovantes (réutilisation des eaux non-conventionnelles par exemple).
- **Assurer le débit écologique minimum** dans les cours d'eau et la bonne dynamique des sédiments associés aux systèmes côtiers.

## **2- Assainissement**

Le déversement des eaux usées non-traitées dans les océans est un phénomène courant sur les petites îles ne disposant pas de système d'assainissement adéquat. Ces eaux usées sont souvent polluées par des agents pathogènes, des polluants chimiques, des produits phytosanitaires, des engrais chimiques et autres hydrocarbures ou huiles usagées. Ce qui génère des impacts négatifs aussi bien sur la santé des habitants que sur les milieux d'eau douce et marins. Il convient de réduire ces impacts en mettant en place des systèmes d'assainissement adaptés aux petites îles.

#### Les îles partenaires devront a minima :

- **Réaliser une étude caractérisant la quantité et qualité des eaux usées**, l'état de la collecte et du traitement, les rejets anarchiques et leurs impacts négatifs sur l'environnement.
- **Sensibiliser les habitants et visiteurs aux bons gestes pour réduire les pollutions dans les réseaux, les nappes phréatiques et le milieu marin** (rejets d'huiles ménagères, produits ménagers toxiques).

Elles veilleront notamment progressivement à :

- **Mettre à niveau les infrastructures d'épuration existantes et les réseaux de collecte et d'assainissement** afin d'éloigner les eaux usées des foyers d'habitation, des bassins de captage, et des écosystèmes fragiles terrestres et marins.
- **Mettre en place des systèmes de traitement des eaux usées**, idéalement des systèmes écologiques permettant la valorisation et la réutilisation des eaux traitées (par exemple à des fins agricoles si la réglementation le permet).
- Pour les îles à forte présence touristique, **adapter les installations disponibles au nombre de visiteurs** : en particulier le nombre d'équipements sanitaires disponibles.

### 3- Energie

Confrontées au manque de disponibilité d'énergies conventionnelles locales, de nombreuses îles sont amenées à importer et/ou utiliser des énergies fossiles du continent. Ces solutions contribuent à la dépendance des îles et sont par ailleurs souvent coûteuses. Elles génèrent une forte empreinte écologique ainsi que des émissions de gaz à effet de serre, contribuant au dérèglement climatique, dont les petites îles sont les premières victimes. Dans d'autres cas de figure, les besoins énergétiques des foyers créent une pression forte sur les écosystèmes insulaires fragiles, par exemple le prélèvement en milieu tropical de bois de mangrove pour bois de chauffe ou production de charbon.

Les îles partenaires devront a minima :

- **Réaliser un diagnostic énergétique de l'île** analysant les ressources énergétiques, l'état du réseau et les différents postes de consommation (transport île-continent, production d'eau chaude, climatisation, chauffage, etc.).
- **Réduire à la source les consommations énergétiques** par la sensibilisation des usagers et l'utilisation de technologies moins énergivores.
- **Initier des actions pour améliorer l'efficacité énergétique** des infrastructures et habitations de l'île.

Elles veilleront notamment progressivement à :

- **Réduire le recours systématique aux énergies fossiles**, évaluer et profiter des potentialités énergétiques alternatives de l'île en limitant leur impact négatif sur la biodiversité.
- **Optimiser la fréquence des transports maritimes entre l'île et le continent et inter-îles.**
- **Soutenir la mobilité durable** sur l'île (utilisation raisonnée des transports à énergies fossiles).
- **Favoriser et promouvoir l'architecture bioclimatique et l'écoconstruction.**
- Lorsque possible, **développer la capacité de stockage** de l'énergie et le contrôle-suivi de la consommation via des outils & compteurs intelligents.

#### 4- Déchets

Les enjeux de gestion des déchets, et notamment de la pollution sont exacerbés sur les îles. Éloignées du continent et contraintes géographiquement, celles-ci manquent de foncières de stockage, de moyens financiers suffisants et d'installations de traitement dont la taille critique de rentabilité (financière et technique) est souvent incompatible avec la quantité de déchets générée. Une mauvaise gestion des déchets peut alors générer des problèmes sanitaires, une dégradation des sols, de l'eau, des milieux terrestres et marins, et dégrader la qualité paysagère, l'attractivité du site et la vie sur l'île. L'accumulation de déchets peut par ailleurs être aggravée par l'afflux de touristes sur les îles et les variations saisonnières importantes.

#### Les îles partenaires devront a minima :

- **Évaluer, caractériser et suivre** les flux de déchets générés sur l'île – origine, typologie, quantité, toxicité.
- **Réduire la consommation et le gaspillage des ressources, la production de déchets et la toxicité des déchets**, notamment en limitant les emballages et les objets à usage unique.
- **Mettre en place des infrastructures permettant la collecte, le stockage et le tri** des différents types de déchets en optimisant leur transport.
- **Sensibiliser régulièrement tous les usagers** de l'île aux gestes éco-citoyens qu'ils peuvent accomplir.

#### Elles veilleront notamment progressivement à :

- **Gérer et traiter sur place tous les déchets pouvant être traités localement** avec les principes de revalorisation de l'économie circulaire.

- **Faciliter la réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale** via de nouveaux modes de conception, production et consommation, qui visent à prolonger la durée d'usage des produits, la réutilisation et le recyclage des composants et développer des alternatives réutilisables aux objets à usage unique.
- **Conditionner (compacter) et exporter les déchets ne pouvant être traités sur l'île**, y compris les déchets dangereux, et **effectuer un suivi de ces déchets**, pour s'assurer qu'ils soient traités par des filières adaptées sur le continent.
- **Systematiser la réimportation par les visiteurs journaliers de leurs déchets.**
- Dans le cas d'îles éloignées du continent où le transport des déchets n'est pas possible, **stocker les déchets non-dangereux qui ne sont plus valorisables** (recyclage ou valorisation énergétique) ou les incinérer avec une éventuelle valorisation énergétique. NB : attention, l'incinération nécessite une grande maîtrise du procédé pour éviter la production de fumées toxiques et la gestion des résidus mâchefers et résidus d'épuration des fumées.
- Si un port est présent sur l'île : **entretenir une zone de carénage** avec des possibilités pour les usagers (pêcheurs, plaisanciers) de gérer leurs déchets, notamment eaux grises et eaux noires.

## 5- Biodiversité & écosystèmes

L'isolement des îles se traduit par un taux d'endémisme (c'est-à-dire le pourcentage d'espèces animales ou végétales qui n'existent nulle part ailleurs) très élevé, jusqu'à 9,5 fois supérieur à celui des zones continentales. Cette biodiversité remarquable est pourtant fragile. Les îles hébergeraient 40 % des espèces menacées et particulièrement menacées<sup>1</sup>. La perte de biodiversité sur les îles est liée aux espèces envahissantes (dont l'impact, notamment à terre, est exacerbé par la faible connectivité avec les écosystèmes voisins), la destruction et la fragmentation des habitats, la surexploitation de certaines ressources renouvelables (forêts, halieutiques), et à la pollution d'écosystèmes stratégiques.

Les changements climatiques ne font qu'exacerber ces phénomènes et entamer la résilience des îles et des communautés insulaires : isolées géographiquement, les petites îles sont plus fréquemment exposées à des épisodes climatiques extrêmes susceptibles de dégrader les écosystèmes. La perte de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes affectent directement les habitants des îles, dont la dépendance aux ressources naturelles et aux services écosystémiques est forte afin d'assurer leur qualité de vie.

[Les îles partenaires devront a minima :](#)

---

<sup>1</sup> D'après l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), 2012

- **Disposer d'un état des connaissances le plus complet possible sur les habitats, la biodiversité** et l'état global des écosystèmes (données anciennes, archives, données actuelles).
- **Initier des actions de protection de la biodiversité** terrestre et marine et **limiter la destruction des habitats**.
- **Veiller à l'application et au respect des réglementations** et lois en vigueur de protection de la biodiversité et des espaces naturels.
- **Sensibiliser les populations locales et les visiteurs** à l'importance de la biodiversité de l'île et aux « bons gestes » à respecter, et faciliter l'accès à l'information sur les écosystèmes de l'île.

Elles veilleront notamment progressivement à :

- **Améliorer les connaissances sur les habitats, les espèces marines et terrestres** (inventaires), leur évolution, et assurer un suivi régulier des espèces patrimoniales.
- **Renforcer les actions de protection de la biodiversité terrestre et marine**, notamment avec la création de zone protégée effective disposant de moyens de gestion, et/ou la mise en place de stratégies de conservation d'espèces patrimoniales.
- **Favoriser des activités économiques non-destructrices pour les écosystèmes (agriculture, pêche, sylviculture, etc.)** et les pratiques et savoir-faire favorisant la biodiversité.
- Si l'île accueille ou a vocation à accueillir des visiteurs, soutenir le **tourisme responsable**, respectant et mobilisant les communautés locales, valorisant la biodiversité et les écosystèmes remarquables, et promouvant les savoir-faire locaux.
- Mener des opérations de **génie et de restauration écologique** permettant de favoriser la résilience, de restaurer les habitats dégradés et de réduire les effets du changement climatique.
- **Prévenir l'introduction d'espèces invasives, assurer une veille et mener des campagnes de contrôle et/ou éradication des espèces invasives** terrestres et marines basées sur des études préalables.

## 6- Paysages

La notion de paysages pour SMILO englobe le patrimoine naturel et le patrimoine culturel matériel d'une île. Les paysages sont l'identité visuelle d'une île et l'esprit des lieux. On

retrouve souvent sur les petites îles des paysages remarquables, modelés par l'activité humaine, qui témoignent du lien ténu entre nature et culture, et rendent tangibles des savoir-faire et des pratiques locales. Ces paysages sont des repères identitaires forts pour les communautés insulaires et les visiteurs (arbres remarquables, végétation, cultures agricoles, trait de côte, etc.). Le patrimoine culturel matériel est également un marqueur de l'identité visuelle d'une île. Il témoigne de son histoire et doit être préservé.

Les îles partenaires devront a minima :

- **Réaliser un diagnostic analytique de l'identité visuelle de l'île** intégrant l'état de conservation des patrimoines naturels et culturels (dont les connaissances, pratiques et savoir-faire).
- **Initier des actions de préservation des paysages et patrimoines culturels matériels.**
- **Rendre accessible aux populations locales et visiteurs** l'information disponible sur les patrimoines de l'île.

Elles veilleront notamment progressivement à :

- **Assurer l'intégration paysagère des nouvelles installations** et/ou du bâti existant, intégrant la notion fondamentale d'esprit des lieux.
- **Mettre en œuvre des plans de sauvegarde et de restauration** des espaces naturels dégradés et du patrimoine culturel matériel emblématique.
- **Valoriser les savoir-faire locaux d'aménagement paysager** qui façonnent les paysages à haute valeur patrimoniale de l'île.